

Une pétition contre le parc éolien

Un projet d'implantation de 7 éoliennes sur les communes de Villeneuve et Vergné est en cours d'enquête public. Les opposants ont déjà récolté 1 000 signatures à leur pétition.

» Carine FERNANDEZ.



» Depuis la cour du château, Pierre Soulard redoute de voir fleurir dans le paysage sept plantes à pales. (photo C. F.)

DANS la cour du château de Villeneuve, Pierre Soulard président de l'association Villeneuve-la-Comtesse environnement (VLC Environnement), est dépité. Il montre du doigt la vue qui, au-delà de l'entreprise Villégier, sera pourvu de 7 éoliennes, 4 sur Villeneuve et 3 sur Vergné: « Elles se verront d'ici et en entier depuis le 2^e étage », souligne le vieil homme dont la famille se bat pour entretenir cette forteresse médiévale depuis 1843, classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1949. Un lieu chargé d'histoire puisque ce château qui date du XV^e siècle a appartenu au roi d'Angleterre Édouard III, lors de la guerre de cent ans et que la famille ouvre à la visite touristique chaque été et lors des journées du patrimoine. Le président de l'association ne se bat pas seulement pour son château mais aussi pour sa commune: « Le territoire de Villeneuve et alentours a appartenu à un certain Raoul d'Exoudun de la famille des Lusignan, dont un des membres a été roi de Chypre et de Jérusalem. »

L'église de Villeneuve, est aussi "menacée" la seule du secteur à dater de l'époque gothique, ceinturée d'églises romanes: « Il ne faut pas oublier l'église, car il existe une

connexion entre les deux lieux puisque des personnes de la famille des Laurency a qui a appartenu le château sont enterrés dans l'église. » Pour l'association l'intérêt faunistique du territoire doit aussi être pris en compte: « Nous avons constaté la présence d'outardes canepetières, d'oediconemus criards, des oiseaux protégés. Mais aussi plusieurs oiseaux de nuit: chouettes effraies, hiboux, chauves-souris et pipistrelles. »

De l'argent proposé par le porteur du projet

VLC Environnement redoute également la dépréciation immobilière des habitations, la plus proche se retrouvant à 1 000 m de la première éolienne, mais aussi le bruit: « Du château, par vent d'ouest et lorsque le ciel est bas, on entend déjà l'autoroute qui est à 2 km. Alors les éoliennes qui, elles, seront à 1 800 m ce sera pire », ajoute Pierre Soulard. Sans oublier l'effet stroboscopique au coucher du soleil en raison des pales, les feux clignotants la nuit...

Pierre Soulard est d'autant plus indigné, qu'il s'est vu proposer de l'argent par l'entreprise porteuse du projet, Maïa Éolis, « filiale de GDF

Suez », précise-t-il: « Ils proposent 20 000 € dans le cadre de la valorisation du château et de l'église (Ndlr. cette dernière est propriété de la commune). » Mais ce n'est pas au vieux singe que l'on apprend à faire la grimace et sa réponse a été catégorique: « Non ».

Pierre Soulard avait aussi porté plainte contre X, lorsqu'il s'est aperçu que, lors d'une journée porte ouverte, une personne est venue prendre des photos, sans aucune autorisation, pour l'étude entamée par Maïa Éolis. Une plainte classée sans suite par la justice.

Mais les opposants à ce parc éolien restent mobilisés, par le biais de tracts distribués aux habitants des communes, mais aussi au travers d'une pétition mise en ligne sur www.petitions24.net, qui a déjà récolté 1 000 signatures, « en 5 jours », lance Pierre Soulard ravi de ce soutien.

Autre information importante, une enquête publique est actuellement en cours: les habitants peuvent encore s'exprimer sur ce sujet en se rendant à la mairie de Vergné, jeudi 11 avril, de 15 h à 18 h, et en mairie de Villeneuve-la-Comtesse, vendredi 12 avril de 14 h à 17 h.

VLC Environnement en appelle à la mobilisation de la population.